

Annexe 4

Pièces justificatives d'une demande d'habilitation SNCPJ commissaires-priseurs judiciaires et opérateur des ventes volontaires aux enchères de véhicules

I. Demande d'habilitation

- 1) Extrait Kbis du registre du commerce et des sociétés de moins de deux ans ou un journal d'annonce légale de moins de deux ans à condition qu'y apparaissent le nom du responsable, l'objet social, l'adresse et le numéro d'enregistrement au registre du commerce (établissement principal) ;

Et extrait Lbis du registre du commerce et des sociétés de moins de deux ans (établissement secondaire) ;

Ou les statuts délivrés (*document original*) par le greffe du tribunal de commerce de moins de deux ans faisant mention de l'activité ou des activités au titre desquelles le professionnel demande une habilitation au SIV.

Ou la fiche de situation au répertoire Sirène portant le numéro SIREN de l'office où le commissaire-priseur judiciaire exerce en son nom propre.

(L'office ministériel peut être sous la forme d'une société d'exercice libéral dont le justificatif est un Extrait Kbis. diverses formes juridiques sont possibles : SEL, SELAFA, SELAS, etc.) greffe du tribunal de commerce du siège social de l'office).

- 2) l'attestation de rattachement à la convention-cadre SNCPJ en date du 22 février 2018.

- 3) l'attestation de rattachement au concentrateur

- 4/ copie de la pré-demande dans l'APD